



DECISION DU MAIRE

**PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

2024 / 02

SERVICE EMETTEUR : SERVICE RESSOURCES

OBJET : Marché accord cadre de fourniture d'EPI et vêtements de travail

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

VU la délibération n°7 du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122.22 susvisé, et ce pour la durée du mandat,

VU l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDERANT que les Services Techniques de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie, dans le cadre de leurs missions ont besoin de vêtements de travail et EPI associés pour une période comprise entre 2024 et 2028,

CONSIDERANT qu'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne,

CONSIDERANT la consultation de plusieurs entreprises,

CONSIDERANT l'avis de publicité passé le 07/08/2023 et la remise des offres fixée au 11/07/2023,

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer le marché à l'Entreprise 3S PROTECT à ASSAT pour les lots 1,2 et 3.

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant maximum de l'opération s'élève à :

64 000€ HT pour le lot1

56 000€ HT pour le lot 2

40 000€ HT pour le lot 3

ARTICLE 3 : DIT que le marché sera exécuté dans les délais établis aux actes d'engagement.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 6 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- 3S PROTECT à ASSAT
- SETIN QUINCAILLERIE à MARTOT – 27340
- QUINCAILLERIE DES ANGLES à VILLENEUVE LES BEZIER – 34420
- Direction des Services Techniques
- Service des Finances

Fait à Oloron Ste-Marie, le 10 janvier 2024

PUBLIÉ LE : 11/01/2024

LE MAIRE,

Bernard UTHURRY